

RCS : LE MANS  
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00664  
Numéro SIREN : 479 427 908  
Nom ou dénomination : 230 V

Ce dépôt a été enregistré le 13/03/2023 sous le numéro de dépôt 1332

**230 V**  
**Société par actions simplifiée en liquidation**  
**Au capital de 3 230 euros**  
**Siège social : 14 rue Nationale 72220 ST MARS D OUTILLE**  
**Siège de liquidation : 14 rue Nationale 72220 ST MARS D OUTILLE**  
**479 427 908 RCS LE MANS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 01/02/2023**

L'an deux mille vingt-trois, Le premier février, A 9 heures,

Monsieur Frédéric GALLAND, demeurant 14 rue Nationale, 72220 ST MARS D OUTILLE,

Associé unique et liquidateur de la société 230 V,

A pris les décisions suivantes :

- **Présentation du compte définitif de liquidation,**
- **Répartition du solde de tout compte,**
- **Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,**
- **Constatation de la clôture de la liquidation au 31/07/2022,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

**PREMIERE DÉCISION**

Monsieur Frédéric GALLAND, associé unique et liquidateur de la société 230 V en liquidation, constate que l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société, lui ont permis d'établir le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un boni de liquidation de 34 046 euros.

**DEUXIEME DÉCISION**

Monsieur Frédéric GALLAND, associé unique, constate que le reliquat actif du compte de liquidation de la Société, s'élevant à 37 276 euros, est supérieur au montant non amorti du capital social, permet ainsi le remboursement du montant nominal des actions, soit 10 euros par action, et fait en outre apparaître un boni de liquidation de 34 046 euros, qui lui sera attribué, en application de l'article 26 des statuts, à raison de 105,41 euros par action.

L'associé unique décide le remboursement du montant nominal des actions et l'attribution du boni de liquidation.

L'associé unique déclare être informé que ce boni de liquidation est fiscalement traité comme un revenu distribué et que lorsque le bénéficiaire est une personne physique, le boni est soumis l'année de son versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement du boni de liquidation.

FG

### TROISIEME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Frédéric GALLAND donne quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société 230 V dont la personnalité morale cesse d'exister à compter du 31/07/2022.

### QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Frédéric GALLAND**



Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT  
LE MANS  
Le 13/02/2023 Dossier 2023 00001883, référence 7204P61 2023 A 00339  
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €  
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros  
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros